

**MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY**

42, Place des Artisans Boulangers

42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Tél : 04 77 20 95 59

Fax : 04 77 20 90 57

mairie@laterrassesurdorlay.fr

www.la-terrasse-sur-dorlay.com



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2021**

Etaient présents : M. Christian DUCCESCHI, M. Norbert LACROIX, M. Yves CHOMIER, M. Stéphane PARRIN, M. Rémi GOUDARD, Mme Sandrine TERRASSON, M. Vincent MATRICON, M. Jean-Eric PIERAGGI, M. Olivier VALLET, Mme Stéphanie FREYCENET, M. Marc RIVORY, M. Christophe THELISSON, M. Stéphane VIVIER

Pouvoirs : Mme Myriam THEVENON à M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Françoise CHOMIENNE à M. Norbert LACROIX

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. Stéphane VIVIER

**1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 janvier 2021**

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

**2- Projet de Maison des Associations – Attribution du Marché de travaux**

Lors de sa séance du 31 août 2020 l'assemblée a décidé de poursuivre le projet de Maison des Associations initié par l'ancienne municipalité.

Le marché de travaux passé en procédure adaptée a fait l'objet d'un appel public à la concurrence publié au BOAMP, dans un journal d'annonces légales (Le Progrès) et sur la plateforme dématérialisée AWS.

Après réception et analyse des propositions, les offres les mieux-disantes au regard des critères du règlement de la consultation sont les suivantes :

Lot n°1 « Maçonnerie – VRD »	RIVORY Maçonnerie	77 254,58 €
Lot n°2 « Charpente – Couverture – Zinguerie »	RIVORY Maçonnerie	22 956,30 €
Lot n°3 « Menuiseries »	BERNE Menuiserie	17 727,06 €
Lot n°4 « Serrurerie »	SMJ Serrurerie-Métallerie	13 411,00 €
Lot n°5 « Plâtrerie – Peinture »	PETRUS CROS	33 234,39 €
Lot n°6 « Projection mousse PU »	ISO PUR	2 758,11 €
Lot n°7 « Carrelage »	LES AS DES CARREAUX	7 617,40 €
Lot n°8 « Plomberie »	EURL EUROTHERM	5 877,39 €
Lot n°9 « Ventilation »	SARL POUGHON CHARVOLIN	4 670,00 €
Lot n°10 « Electricité »	TECH-ELEC	15 999,00 €
	<b>TOTAL :</b>	<b>201 505,23 €</b>

Le montant estimé du marché était de 198 593,05 € hors option et 203 743,05 € avec les options « Réfection des façades en pierres » et « Garde-corps sur terrasse ».

Le total des offres les mieux-disantes est de 196 050,53 € hors option mais il est proposé de retenir les options pour une plus-value de 5 454,70 €, portant ainsi le montant du marché à 201 505,23 € ht.

Accord du Conseil à l'unanimité.

### **3- Convention de partenariat avec l'Association Familles Rurales**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 la crèche de l'Association Familles Rurales Doizieux / La Terrasse sur Dorlay a été reprise par l'Association Familles Rurales Loire Services.

Il y a lieu par conséquent de signer une nouvelle convention de partenariat reprenant les engagements réciproques de la convention en cours.

Pour rappel, la convention actuelle a été signée pour une durée de 4 ans pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022 et prévoit une participation financière de la commune de 39 000 € par an.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Accord du Conseil à l'unanimité.

### **4- Rapports sur le prix et la qualité des services public de l'eau potable et de l'assainissement**

La compétence de l'eau potable a été transférée à Saint-Etienne Métropole (SEM) le 1<sup>er</sup> janvier 2016, et celle concernant l'assainissement l'a été le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les rapports de l'année 2019 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif présentés au Conseil Métropolitain doivent l'être également à l'assemblée délibérante de chaque commune dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

En pratique, le service d'alimentation en eau potable de La Terrasse, Doizieux et Farnay est géré par l'entreprise CHOLTON qui intervient via un marché de prestations de services jusqu'au 31/12/2024. Les trois communes ont en fait conservé la structure de l'ancien Syndicat des Eaux du Dorlay.

Après 2024 le choix sera fait pour la totalité des communes de SEM, d'une gestion en régie ou d'une Délégation de Service Public, pour arriver à un prix unique pour tout le territoire (l'harmonisation des progressive des tarifs est prévue par la Loi). A terme, pour notre commune, le prix de l'eau potable devrait baisser d'environ 1/3.

Si l'eau est plus chère à La Terrasse qu'ailleurs c'est parce que l'adhésion au SIAEMVG (Syndicat Intercommunal Alimentation en Eau de la Moyenne Vallée du Gier) chargé de la gestion de l'alimentation à partir du barrage du Dorlay, s'est faite plus tard que pour les autres communes (avant nous étions alimentés par la station des Scies) et nous n'avons pas participé à l'amortissement des investissements comme les autres communes depuis le début.

Actuellement, il y a 9 exploitants sur l'ensemble du territoire de SEM, dont Cholton pour La Terrasse. A terme, il n'y en aura plus que 4, dont la plus importante sera SEMon eau.

Dans l'immédiat, une demande a été faite à l'exploitant actuel de permettre la mensualisation des factures d'eau et d'assainissement pour les usagers.

Le Conseil prend acte de la présentation des rapports.

### **5- Pacte de gouvernance de St-Etienne Métropole**

Par délibération en date du 5 octobre 2020, le conseil métropolitain a décidé de mettre en place un pacte de gouvernance, ainsi que le propose l'article L. 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales issu de la loi du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la ville et à la proximité de l'action publique.

Dans ce cadre, si les groupes de travail initialement prévus n'ont pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire, un projet de Pacte de gouvernance a été établi et validé par les vice-présidents puis adressé à l'ensemble des Maires des communes membres de Saint-Étienne Métropole.

Le projet a ensuite été l'objet d'un examen par les maires dans le cadre de la Conférence des Maires qui s'est tenue le 19 janvier 2021, qui ont pu faire part de leurs observations.

En vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales, Saint-Étienne Métropole doit adopter ce pacte dans les 9 mois à compter du renouvellement général des membres du conseil métropolitain, après avis des conseils municipaux rendus dans un délai de 2 mois, après transmission du projet de pacte de gouvernance tel qu'annexé à la présente délibération. Ce pacte de gouvernance, sera également intégré au futur pacte métropolitain.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer en faveur du pacte de gouvernance.

Accord du Conseil à la majorité (Pour : 13/ Contre : 1 / Abstention : 1)

## 6- Questions diverses

- Commission bâtiments :
  - Salle du foyer : matérialisation d'un cheminement extérieur pour les sanitaires
  - Salle sous la mairie : pas de projet
  - Ancienne gare : étude de mise en valeur des façades
- Commission voirie : la commission a rencontré les représentants de SEM afin de dresser la liste des travaux à étudier (enfouissement des réseaux sec vers le Pont de la Jacote, réfection dalle d'accès du commerce rue André Menut, réfection route du Meunier au Moulin Payre, de la route des Moulins, du chemin de la Madone, de l'allée des Buissons, dispositifs de réduction de la vitesse des véhicules rue Albin Planchon).
- Partenariat avec les scouts de France et le Parc du Pilat pour la réalisation de chantier cet été
- Programmation d'un concert sur la commune le 16 juillet dans le cadre des Z'Estivales
- Opération Pilat propre : le Parc reconduit son opération de sensibilisation à l'environnement
- Opération de SEM pour la collecte des pneus agricoles : un courrier sera envoyé aux agriculteurs pour les mobiliser
- Participation au concours « Mon beau village » organisé par le journal Le Progrès

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

Fait le 23/03/2021

Le Maire

